



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, à 20 heures, a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 11 décembre 2015.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 14 décembre 2015, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil.

Ordre du jour

1. Présentation du budget de l'année 2016
2. Adoption du budget de l'année 2016
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018
4. Publication du document explicatif du budget de l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018
5. Période de questions

SUJET 1

M. le maire Daniel Dion fait la présentation du budget de l'année 2016.

15-12-391

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2016

Attendu le discours du maire portant sur la situation financière de la Ville de Saint-Raymond lequel a été prononcé le 9 novembre dernier lors d'une séance ordinaire du conseil municipal;

Attendu que le délai de quatre semaines prescrit par l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* est respecté;

Attendu la publication d'un avis dans l'édition du 1^{er} décembre 2015 du journal *Le Martinet* conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2016, un budget équilibré de 15 453 630 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

15-12-392 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Attendu que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* a été respectée;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

15-12-393 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Attendu que le conseil municipal peut décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire à chaque adresse civique du document explicatif du budget 2016 ou du programme triennal adopté, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le document explicatif du budget de l'année 2016 soit publié via le journal municipal *La force de l'information* lequel sera inséré dans l'édition du 22 décembre 2015 du journal *Le Martinet* ainsi que sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond.

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 soit également publié sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5

Période de questions

- ✓ *Le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations. Toutefois, personne ne prend la parole.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 40.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire